

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Son Honneur le Président:** Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Son Honneur le Président:** Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Son Honneur le Président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et deux honorables sénateurs s'étant levés:*

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, s'il n'y a pas accord relativement au temps, nous allons nous en tenir au Règlement. Le vote se tiendra à 17 h 53.

Convoquez les sénateurs.

• (1750)

(La motion d'amendement du sénateur Carstairs, mise aux voix, est rejetée.)

#### POUR

#### LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams	Kolber
Bacon	Lewis
Bonnell	Losier-Cool
Bosa	MacEachen
Bryden	Marchand
Carstairs	Neiman
Cools	Olson
Corbin	Pearson
Davey	Perrault
De Bané	Petten
Fairbairn	Riel
Gigantès	Robichaud
Grafstein	Stanbury
Graham	Stewart
Haidasz	Stollery
Hays	Thériault
Hébert	Watt—35.
Hervieux-Payette	

#### CONTRE

#### LES HONORABLES SÉNATEURS

Andreychuk	Keon
Atkins	Kinsella
Balfour	LeBreton
Beaudoin	Lynch-Staunton
Berntson	MacDonald ( <i>Halifax</i> )
Bolduc	Meighen
Buchanan	Murray
Cochrane	Oliver
Cohen	Ottenheimer
Comeau	Phillips
DeWare	Prud'homme
Di Nino	Rivest
Doody	Roberge
Doyle	Robertson
Eyton	Rossiter
Forrestall	Simard
Grimard	Stratton
Gustafson	Sylvain
Jessiman	Tkachuk
Kelleher	Nolin—41.
Kelly	

#### ABSTENTIONS

#### LES HONORABLES SÉNATEURS

Aucune.

• (1800)

#### MOTION D'AMENDEMENT

**L'honorable P. Derek Lewis:** Honorables sénateurs, je voudrais proposer, appuyé par l'honorable sénateur Stanbury:

Que le quatorzième rapport du comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit modifié par l'ajout de ce qui suit, après les mots «nouvelles audiences»:

et qu'il présente au plus tard le 8 août 1995 son rapport final au Sénat sur le message de la Chambre des communes, en date du 20 juin 1995, et la motion de l'honorable sénateur Graham, en date du 28 juin 1995.

Je propose cette motion car vous constaterez, à la lecture du quatorzième rapport du comité, que la dernière partie recommande seulement que ces questions soient étudiées en profondeur et que le comité tienne de nouvelles audiences. Autrement dit, on ne fixe pas de délais et l'étude pourrait durer indéfiniment. L'amendement exigerait du comité qu'il présente un rapport avant une date donnée.

Comme le sénateur Carstairs l'a déclaré, le directeur général des élections, M. Kingsley, est dans l'embarras, car il ignore quel processus il doit suivre. J'espérais qu'on réglerait la question d'une façon ou d'une autre, que le projet C-69 serait adopté ou rejeté. Je propose que nous établissions cette date pour mettre les choses au clair et savoir au juste où nous nous en allons.